

CONVENTION
RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL
« HAMEAU DE FEIGÈRES » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE PERON

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) relative à un projet immobilier situé chemin « Hameau de Feigères » à Péron, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la SA PROGIMO le 4 octobre 2016. Par avenant n° 1 signé le 26 avril 2022, cette convention a été transférée à la SAS Le Belvédère.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer la convention initiale et l'avenant n° 1 par délibérations du conseil communautaire des 29/09/2016 et 23 mars 2022.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « Hameau de Feigères » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Péron. Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ainsi que Madame le maire de Péron ont été respectivement autorisés à signer cette convention par délibérations du conseil communautaire (24/05/2023) et du Conseil municipal (02/05/2023).

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Péron aux jours et heures habituels d'ouverture.